

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CODALET

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-un et le vingt-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel LLANAS, Maire.

PRESENTS : Michel LLANAS, Patrick MASSELOT, Isabelle AUBRY, Christine BATARDIERE, Jhoanni CONESA, Florence DEGEILH, Pascal DUFLOT, Marina GUYON, Emmanuelle PUY et Christine RIERA.

ABSENT EXCUSE : Frédéric GALIBERT, qui donne procuration à Isabelle AUBRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine BATARDIERE

OBJET

NOMINATION DELEGUEE « CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS »

Le maire expose que, suite à une demande des services préfectoraux et en référence au décret 2022-1091 du 29 juillet 2022, il convient d'élire un délégué : « Correspondant Incendie et Secours ». Cet élu participera, sous l'autorité du maire, à des missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de NOMMER : Florence DEGEILH, correspondante Incendie et secours pour la Commune de Codalet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LLANAS

